



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRS
PROJET
RÉGIONAL
DE SANTÉ
GRAND EST

**PRS 2018-2028 – OBJECTIFS
QUANTIFIÉS DE L'OFFRE DE
SOINS 2023-2028**

Révision juillet 2025

SOMMAIRE

ORGANISATION DE L'OFFRE SANITAIRE.....	3
LES ZONES D'IMPLANTATION RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE SOINS SOUMISES À AUTORISATION ET AUX ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LOURDS.....	3
DES ZONES D'IMPLANTATION DIFFÉRENCIÉES SELON LES ACTIVITÉS DE SOINS.....	6
LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE SOINS ET DES ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LOURDS SOUMIS À AUTORISATION PAR NIVEAU DE ZONES (RÉFÉRENCE, RECOURS, RÉGIONAL).....	11
PARTIE 1 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS PAR ZONE D'IMPLANTATION POUR LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE	19
ZONE DE RÉFÉRENCE 1 – « NORD ARDENNES ».....	21
ZONE DE RÉFÉRENCE 2 – « CHAMPAGNE ».....	24
ZONE DE RÉFÉRENCE 3 – « AUBE ET SÉZANNAIS ».....	27
ZONE DE RÉFÉRENCE 4 – « 21-52 ».....	30
ZONE DE RÉFÉRENCE 5 – « CŒUR GRAND EST ».....	33
ZONE DE RÉFÉRENCE 6 – « LORRAINE NORD ».....	36
ZONE DE RÉFÉRENCE 7 – « SUD LORRAINE ».....	39
ZONE DE RÉFÉRENCE 8 – « VOSGES ».....	42
ZONE DE RÉFÉRENCE 9 – « MOSELLE ».....	45
ZONE DE RÉFÉRENCE 10 – « BASSE ALSACE SUD MOSELLE ».....	48
ZONE DE RÉFÉRENCE 11 – « CENTRE ALSACE ».....	51
ZONE DE RÉFÉRENCE 12 – « HAUTE ALSACE ».....	54
PARTIE 2 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS PAR ZONE D'IMPLANTATION POUR LE NIVEAU DE RECOURS ...	57
ZONE DE RECOURS A – OUEST.....	59
ZONE DE RECOURS B - CENTRE.....	61
ZONE DE RECOURS C - EST.....	63
PARTIE 3 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU NIVEAU RÉGIONAL.....	65
ZONE RÉGIONALE - GRAND EST.....	67

ORGANISATION DE L'OFFRE SANITAIRE

LES ZONES D'IMPLANTATION RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE SOINS SOUMISES À AUTORISATION ET AUX ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LOURDS

L'élaboration du schéma régional de santé doit comporter les objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) visant à prévoir l'évolution de l'offre de soins par activité soumise à autorisation énumérés aux articles R 6122-25 et R 6122-26 du code de santé publique.

Ainsi, et pour chaque activité de soins et par zones présentées ci-après, les OQOS sont définis en termes d'implantation, par un minimum et un maximum. Ces OQOS viennent, ainsi, préciser par activité de soins, les créations, les transformations ou regroupements nécessaires venant répondre aux besoins de la population sur le territoire de manière à couvrir l'intégralité du territoire pour la région Grand Est.

Ces OQOS s'inscrivent dans un cadre rénové, la majorité des activités de soins ont été soumises à une refonte, au 1er juin 2023, de leurs conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement. Ils seront également amenés à être modifiés en fonction des évolutions législatives et réglementaires non publiées à ce jour.

Le maillage de l'offre de soins qui en ressort a pour ambition de construire une réponse complète, répondant à l'exigence de sécurité, adaptée et graduée aux besoins de santé identifiés tout en ayant une vigilance particulière garantissant, en lien avec la commission spécialisée de l'offre de soins de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie, la non dispersion des ressources humaines en santé sur le territoire.

Ces OQOS sont donc le fruit et la déclinaison de la réflexion menée dans le cadre des travaux d'élaboration du SRS à l'aune des textes connus à date. Ce cadre étant récent et pour une partie, non encore totalement abouti, le choix d'une certaine stabilité a été fait pour les activités déjà existantes. Des choix plus volontaristes ont été faits lorsque le cadre évoluait fortement. Pour orienter son action, l'agence régionale de santé s'est appuyée sur des diagnostics territoriaux, co-construits avec les experts de l'activité de soins concernée et, sur cette base, sur une analyse des besoins de soins en Grand Est.

Ainsi, ces évolutions de l'offre de soins sont inscrites dans un contexte de refonte majeure du régime des autorisations dont les impacts réglementaires ont été analysés à l'aune de l'activité réalisée dans la région Grand Est. De ce fait, ce schéma se veut souple et pourra faire l'objet de révision en fonction des futures évolutions réglementaires et au regard de l'activité et des besoins de la région. Le schéma régional de santé sera en toute logique révisé sur le périmètre pour lequel le cadre réglementaire évoluera et s'adaptera à toute évolution devenue nécessaire.

L'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire ainsi que l'exigence de qualité et de sécurité dans l'intérêt des patients ont été les lignes directrices permettant la détermination de ces objectifs quantifiés. L'organisation de la prise en charge doit être abordée dans une logique de territoire, elle doit intégrer le principe de mise en œuvre d'équipes territoriales, portant le parcours de soins du patient, pilotées par le centre de référence ou de recours.

Par ailleurs, l'agence régionale de santé a pris en considération l'ensemble des spécificités du territoire en questionnant pour la définition des OQOS à la fois les besoins de la population ainsi que les spécificités territoriales. À ce titre, 486 communes de la région Grand Est sont concernées par la loi dite "Montagne" qui rappelle la nécessité d'intégrer dans la réflexion les éléments liés aux spécificités géographiques et plus spécifiquement l'accès aux soins urgents et l'évacuation des blessés dans ces territoires au regard de la démographie et de l'activité saisonnière.

DES ZONES D'IMPLANTATION DIFFÉRENCIÉES SELON LES ACTIVITÉS DE SOINS

La délimitation des zones d'implantation, périmètre géographique des implantations des activités de soins et équipements soumis à autorisation, concourt à garantir, pour chaque activité de soins et équipement matériel lourd, la gradation des soins, la continuité des prises en charge et la fluidification des parcours, l'accessibilité aux soins, la qualité et la sécurité des prises en charge, ainsi que l'efficacité de l'offre de soins.

Le périmètre géographique, arrêté en juin 2018, des zones d'implantation repose sur **deux niveaux géographiques** :

- Le niveau de **référence** (*délimitation de la région Grand Est en 12 zones d'implantation*)

Permet l'accès à une offre de premier recours : consultations médicales et paramédicales, laboratoire de biologie médicale, pharmacie, imagerie, permettant notamment la prise en charge régulière d'une pathologie chronique, le retour à domicile des patients le souhaitant.

- Le niveau de **recours** (*délimitation de la région Grand Est en 3 zones de recours*)

Assure les prises **en charge les plus spécialisées**, requérant les techniques les plus sophistiquées et des pratiques les plus avancées.

Afin de prendre en compte l'évolution des textes de la majorité des activités de soins et équipements lourds soumis à autorisation, ainsi que les activités de soins relevant, jusqu'à la publication du décret du 26 avril 2022¹, des schémas interrégionaux d'organisation des soins, un troisième niveau géographique de répartition des implantations est retenu :

- Le niveau **régional** (délimitation régionale en 1 zone correspondant au territoire de la région Grand Est)

Assure des prises en charges **hautement spécialisées** pour les activités dont le périmètre est restreint, la spécialisation médicale rare et les activités limitées.

¹ Décret n° 2022-702 du 26 avril 2022 relatif aux activités de soins relevant du schéma interrégional de santé

LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Afin d'organiser les activités de soins du niveau de référence, la maille géographique de base pour la définition du périmètre géographique des zones d'implantation correspond aux territoires induits par les groupements hospitaliers de territoire.

En tant que niveau principal de mise en œuvre de la planification sanitaire, la délimitation de leur périmètre doit répondre à deux impératifs :

- Elles doivent avoir une réalité en termes de structuration de l'offre sanitaire, c'est-à-dire qu'elles doivent tenir compte des habitudes actuelles de consommation en soins de la population basées notamment sur les flux hospitaliers.
- Elles doivent permettre d'organiser une offre de soins cohérente et graduée.

Ainsi, 12 zones d'implantation pour le niveau de référence ont été retenues en 2018, dont les limites géographiques correspondent à celles des territoires induits par les groupements hospitaliers de territoire de la région Grand Est.

Pour le GHT « 21/52 » partagé avec la région Bourgogne Franche Comté, l'ARS Grand Est reste compétente pour la planification au sein du territoire relevant de la région Grand Est soit le sud de la Haute-Marne. La réflexion en termes de planification doit cependant intégrer les filières mises en œuvre avec l'établissement support, le CHU de Dijon, et l'offre complémentaire qu'il peut proposer.

- Zone d'implantation n°1 « Nord Ardennes » ;
- Zone d'implantation n°2 « Champagne » ;
- Zone d'implantation n°3 « Aube et Sézannais » ;
- Zone d'implantation n°4 « 21-52 » ;
- Zone d'implantation n°5 « Cœur Grand Est » ;
- Zone d'implantation n°6 « Lorraine Nord » ;
- Zone d'implantation n°7 « Sud Lorraine » ;
- Zone d'implantation n°8 « Vosges » ;
- Zone d'implantation n°9 « Moselle Est » ;
- Zone d'implantation n°10 « Basse Alsace Sud Moselle » ;
- Zone d'implantation n°11 « Centre Alsace » ;
- Zone d'implantation n°12 « Haute Alsace ».

Carte n°1 : Délimitation des zones d'implantation de référence

Zones d'implantation relatives
aux activités de soins et d'équipements lourds
soumis à autorisation pour le niveau de référence

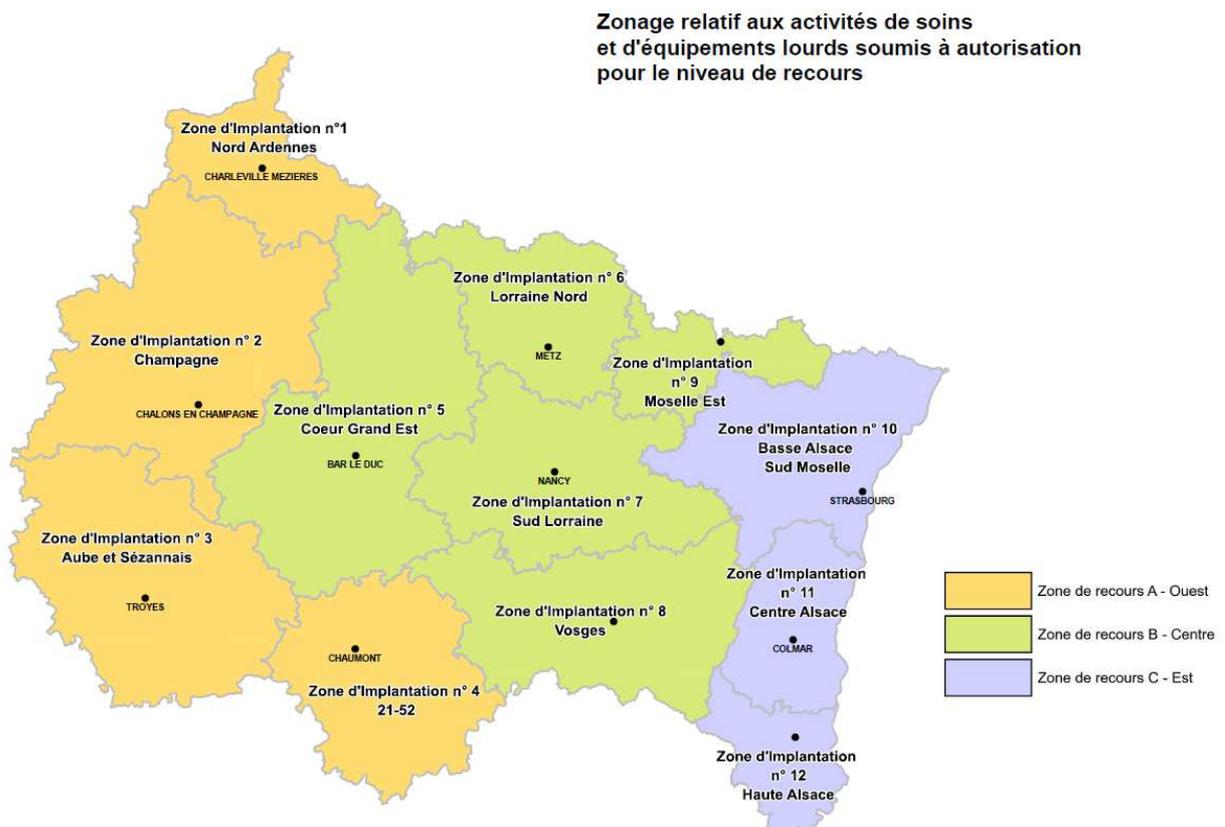


LE NIVEAU DE RECOURS

Un second niveau de zonage, qualifié de recours, regroupe plusieurs zones d'implantation du niveau de référence. Il comprend une offre de soins très spécialisée, requérant les techniques les plus sophistiquées et des pratiques les plus avancées. Trois zones de recours ont ainsi été retenues en juin 2018 :

- Zone de recours A - Ouest
- Zone de recours B - Centre
- Zone de recours C – Est

Carte n°2 : Délimitation des zones d'implantation de recours



LE NIVEAU RÉGIONAL

Ce niveau assure des prises en charges **hautement spécialisées** pour les activités dont le périmètre est restreint, la spécialisation médicale rare et les activités limitées.

LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE SOINS ET DES ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LOURDS SOUMIS À AUTORISATION PAR NIVEAU DE ZONES (RÉFÉRENCE, RECOURS, RÉGIONAL)

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
MEDECINE	X		
CHIRURGIE			
> de l'adulte	X		
> pédiatrique	X		
> bariatrique	X		
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	X		
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	X		
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	X		
> gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale (niveau 3)		X	
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	X		
> de l'enfant et de l'adolescent	X		
> périnatale	X		
> soins sans consentement	X		
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	X		
> gériatrie	X		
> locomoteur	X		
> système nerveux	X		
> cardio-vasculaire	X		
> pneumologie	X		
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	X		

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
> conduites addictives	X		
> brûlés		X	
Pédiatrie	X		
Cancer			
> oncologie	X		
> oncologie et hématologie		X	
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	X		
> mention B		X	
SOINS DE LONGUE DUREE	X		
GREFFES D'ORGANES ET GREFFES DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOIETIQUES (à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L.162-30-5 du code de la sécurité sociale)			
> adultes			
> Rein		X	
> Pancréas			X
> Rein-Pancréas			X
> Foie			X
> Intestin			X
> Cœur			X
> Poumon			X
> Cœur-Poumon			X
> Cellules hématopoïétiques allogreffe			X
> enfants			
> Rein			X
> Pancréas			X
> Rein-Pancréas			X
> Foie			X
> Intestin			X
> Cœur			X
> Poumon			X

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
> Cœur-Poumon			X
> Cellules hématopoïétiques allogreffe			X
TRAITEMENT DES GRANDS BRULES			
> adultes			X
> enfants			X
CHIRURGIE CARDIAQUE			
> de l'adulte		X	
> pédiatrique			X
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	X		
> mention B	X		
> mention C		X	
> mention D		X	
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	X		
Cardiopathies congénitales hors rythmologie			
> mention A		X	
> mention B			X
NEUROCHIRURGIE			
> socle		X	
> neurochirurgie fonctionnelle cérébrale		X	
> neurochirurgie pédiatrique		X	
> radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques			X
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN NEURORADIOLOGIE			
> mention A : thrombectomie mécanique		X	
> mention B : ensemble des activités interventionnelles en neuroradiologie		X	
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	X		
> SMUR	X		

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
> SMUR pédiatrique	X		
> structure des urgences	X		
> antenne de médecine d'urgences	X		
> structure des urgences pédiatriques	X		
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	X		
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	X		
> soins intensifs de cardiologie	X		
> soins intensifs de neurologie vasculaire	X		
> soins intensifs spécialisés de soins de rééducation post réanimation (SRPR)		X	
> soins intensifs spécialisés d'hépatogastro-entérologie (HGE)		X	
> soins intensifs spécialisés en infectiologie		X	
> soins intensifs spécialisés respiratoires		X	
> soins intensifs spécialisés en chirurgie cardiaque		X	
> soins intensifs spécialisés de néphrologie		X	
> soins intensifs d'hématologie		X	
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	X		
> réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant		X	
> réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant		X	
> soins intensifs pédiatriques d'hématologie		X	
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENAL			
> hémodialyse en centre pour adultes	X		
> dialyse médicalisée	X		

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
> autodialyse	X		
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	X		
> hémodialyse en centre pour enfants		X	
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	X		
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	X		
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	X		
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	X		
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	X		
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	X		
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	X		
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	X		
> prélèvement de spermatozoïdes	X		
> transfert des embryons en vue de leur implantation	X		
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	X		
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	X		
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	X		
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	X		

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	X		
> examens de génétique moléculaire	X		
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	X		
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	X		
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	X		
> examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel		X	
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	X		
A2 : chirurgie oncologique thoracique	X		
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	X		
A4 : chirurgie oncologique urologique	X		
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	X		
A6 : chirurgie oncologique mammaire	X		
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	X		
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	X		
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	X		
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	X		
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	X		
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	X		
C : chirurgie oncologique chez l'enfant et les adolescents de moins de 18 ans		X	
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	X		
B : curiethérapie chez l'adulte	X		

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
C : radiothérapie externe chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de radiothérapie externe chez l'adulte)		X	
C : curiethérapie chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de curiethérapie chez l'adulte)		X	
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSO chez l'adulte	X		
B - TMSO chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	X		
C - TMSO chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours		X	
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES			
GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	X		
> Analyses de génétique moléculaire	X		
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	X		
> réadaptation	X		
> ante et post partum	X		
> enfants de moins de trois ans	X		
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	X		
> mention B	X		
> mention C		X	
> mention D		X	
EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS			

Tableau récapitulatif des activités de soins autorisées et EML	Zone de référence	Zone de recours	Zone régionale
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	X		
> Caisson hyperbare		X	
> Cyclotron à utilisation médicale			X

PARTIE 1 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS PAR ZONE D'IMPLANTATION POUR LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE

La réforme des autorisations a eu pour conséquence une évolution significative dans le décompte des implantations. C'est pourquoi, il n'est pas possible, d'indiquer les implantations autorisées au 1er novembre 2023 pour les activités de soins réformées.

Lorsqu'il est renseigné, le nombre d'implantations autorisées au 1^{er} novembre 2023 concerne les activités de soins non réformées.

Pour le nombre d'implantation (plateau) des équipements matériels lourds : en référence au décret du 29 décembre 2022 : Uniquement les équipements d'imagerie en coupes qui ne sont pas dédiés aux activités de médecine nucléaire, de radiologie interventionnelle, de cardiologie interventionnelle, de neuroradiologie interventionnelle et de radiothérapie (*article R 6122-25 6°, 11°, 13° et 21° et article R. 6123-93-3 2° du code de la santé publique*).

ZONE DE RÉFÉRENCE 1 – « NORD ARDENNES »

Zone de référence 1 - Nord Ardennes			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	4	5
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	3	4
> pédiatrique	x	0	1
> bariatrique	x	1	1
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	1	1	1
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	1	1
> de l'enfant et de l'adolescent	x	2	2
> périnatale	x	1	1
> soins sans consentement	x	1	1
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	6	7
> gériatrie	x	2	3
> locomoteur	x	1	1
> système nerveux	x	1	1
> cardio-vasculaire	x	1	1
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	0	1
> conduites addictives	x	1	1
Pédiatrie	x	1	1
Cancer			
> oncologie	x	1	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	2	2	2
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	0	1
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte		0	1
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	2	2	2
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	2	2	2
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 1 - Nord Ardennes			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	1	1
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	0
> soins intensifs de cardiologie	x	1	1
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	0	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	0
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	1
> dialyse médicalisée	1	1	1
> autodialyse	2	2	2
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	2	2	2
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	1	1
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	1	1
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	1	1
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	0
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	1	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	1	1
> prélèvement de spermatozoïdes	x	1	1
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	1	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> examens de génétique moléculaire	0	0	0
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 1 - Nord Ardennes			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	0	0
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	0
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	1
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	0	0
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	1	1
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	1	1
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	1	2
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	1	1
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	0	0
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	1	1
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	0	0
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSO chez l'adulte	x	1	1
B - TMSO chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	0	0
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES			
GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	1	1
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	1
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	1	1
> mention B	x	0	0
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	4	6

ZONE DE RÉFÉRENCE 2 – « CHAMPAGNE »

Zone de référence 2 - Champagne			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	14	16
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	10	10
> pédiatrique	x	2	3
> bariatrique	x	2	3
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	1	1	1
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	1	1	1
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	5	5
> de l'enfant et de l'adolescent	x	4	4
> périnatale	x	1	2
> soins sans consentement	x	2	2
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	10	12
> gériatrie	x	4	5
> locomoteur	x	3	4
> système nerveux	x	3	4
> cardio-vasculaire	x	3	3
> pneumologie	x	3	3
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	1	1
> conduites addictives	x	1	2
Pédiatrie	x	1	1
Cancer			
> oncologie	x	1	2
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	6	6	6
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	0	0
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	2	2
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	5	4	5
> SMUR pédiatrique	1	1	1
> structure des urgences	5	5	5
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	1	1	1

Zone de référence 2 - Champagne			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	4	4
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	0
> soins intensifs de cardiologie	x	2	2
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	0
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	1
> dialyse médicalisée	2	1	2
> autodialyse	3	3	3
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	3	3	3
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	2	2
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	2	2
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	2	2
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	1	1
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	2	2
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	2	2
> prélèvement de spermatozoïdes	x	3	3
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	2	2
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	1
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2
> examens de génétique moléculaire	1	2	2
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	2	2	2
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	2	2	2
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 2 - Champagne			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	1	2
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	1
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	1	1
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	1	1
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	2	2
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	3	3
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	5	8
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	2	2
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	1	2
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	2	2
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	2	2
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	2	2
B : curiethérapie chez l'adulte	x	2	2
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	3	4
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	3	2	3
> Analyses de génétique moléculaire	3	1	2
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	3	3
> réadaptation	x	1	2
> ante et post partum	x	1	3
> enfants de moins de trois ans	x	1	2
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	2	5
> mention B	x	2	2
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	12	15

ZONE DE RÉFÉRENCE 3 – « AUBE ET SÉZANNAIS »

Zone de référence 3 - Aube et Sézannais			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	9	12
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	4	4
> pédiatrique	x	1	2
> bariatrique	x	2	2
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	1	1	1
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	0	0	0
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	3	3
> de l'enfant et de l'adolescent	x	2	2
> périnatale	x	1	1
> soins sans consentement	x	2	3
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	8	9
> gériatrie	x	2	3
> locomoteur	x	3	3
> système nerveux	x	2	2
> cardio-vasculaire	x	1	2
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	0	1
> conduites addictives	x	0	0
Pédiatrie	x	0	1
Cancer			
> oncologie	x	1	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	4	4	4
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	1
> mention B	x	1	1
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	1	1
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	2	2	2
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	2	2	2
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 3 - Aube et Sézannais			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	1	1
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	0
> soins intensifs de cardiologie	x	1	1
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	1	1
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	1
> dialyse médicalisée	1	1	1
> autodialyse	2	2	2
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	2	2	2
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	1	2
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	0	1
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	0	1
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	1
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	1
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	1
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	0	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	0	1
> prélèvement de spermatozoïdes	x	0	1
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	0	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	1
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	1
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	1
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> examens de génétique moléculaire	0	0	0
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 3 - Aube et Sézannais			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	1	2
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	0
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	1
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	2	3
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	0	1
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	1	2
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	3	4
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	1	1
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	0	0
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	0	0
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	1	1
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	0	1
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1
> Analyses de génétique moléculaire	1	1	1
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	2	2
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	1
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	1	1
> mention B	x	1	2
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	6	9

ZONE DE RÉFÉRENCE 4 – « 21-52 »

Zone de référence 4 - "21-52"			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	5	6
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	1	3
> pédiatrique	x	0	1
> bariatrique	x	0	1
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	1	1	1
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	0	0	0
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	1	1
> de l'enfant et de l'adolescent	x	0	1
> périnatale	x	0	1
> soins sans consentement	x	1	1
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	4	4
> gériatrie	x	1	2
> locomoteur	x	2	2
> système nerveux	x	2	2
> cardio-vasculaire	x	1	1
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	0	0
> conduites addictives	x	0	0
Pédiatrie	x	1	1
Cancer			
> oncologie	x	0	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	2	2	2
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	2
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	0	0
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	0	1
> SMUR	2	2	2
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	2	2	2
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 4 - "21-52"			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	0	0
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	1
> soins intensifs de cardiologie	x	0	0
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	0	0
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	0
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	1
> dialyse médicalisée	1	1	1
> autodialyse	1	1	1
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	0	0
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	0	0
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	0	0
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	0
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	0	0
> prélèvement de spermatozoïdes	x	0	0
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> examens de génétique moléculaire	0	0	0
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
> examens de biochimie foetale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 4 - "21-52"			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	0	1
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	0
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	0
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	0	1
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	0	0
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	0	0
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	1	2
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	0	0
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	0	0
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	0	0
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	0	0
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	1	1
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	0	0
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	1	1
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	1
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	1	2
> mention B	x	0	1
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	2	2

ZONE DE RÉFÉRENCE 5 – « CŒUR GRAND EST »

Zone de référence 5 - Cœur Grand Est			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	7	8
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	4	5
> pédiatrique	x	0	2
> bariatrique	x	0	1
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	1	1	1
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	5	5
> de l'enfant et de l'adolescent	x	5	5
> périnatale	x	2	2
> soins sans consentement	x	3	3
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	9	10
> gériatrie	x	3	3
> locomoteur	x	3	3
> système nerveux	x	2	2
> cardio-vasculaire	x	2	2
> pneumologie	x	0	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	0	1
> conduites addictives	x	1	1
Pédiatrie	x	1	1
Cancer			
> oncologie	x	1	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	0	0
SOINS DE LONGUE DUREE	4	4	4
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	2
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	0	0
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	4	4	4
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	4	3	4
> antenne de médecine d'urgence	x	0	1
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 5 - Cœur Grand Est			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	2	2
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	0
> soins intensifs de cardiologie	x	1	2
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	0
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	1
> dialyse médicalisée	3	3	3
> autodialyse	4	4	4
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	2	2	2
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	1	1
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	0	0
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	0	0
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	0
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	0	0
> prélèvement de spermatozoïdes	x	0	0
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> examens de génétique moléculaire	0	0	0
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 5 - Cœur Grand Est			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	2	3
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	0
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	1
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	2	2
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	1	1
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	2	2
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	4	4
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	0	0
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	0	0
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	0	0
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	0	0
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	0	0
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	2	2
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	0	0
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	2	3
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	2
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	2	4
> mention B	x	1	2
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	4	4

ZONE DE RÉFÉRENCE 6 – « LORRAINE NORD »

Zone de référence 6 - Lorraine Nord			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	18	20
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	8	9
> pédiatrique	x	1	4
> bariatrique	x	4	6
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	2	1	3
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	3	2	2
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	11	11
> de l'enfant et de l'adolescent	x	5	5
> périnatale	x	1	2
> soins sans consentement	x	5	5
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	17	18
> gériatrie	x	4	6
> locomoteur	x	6	6
> système nerveux	x	5	5
> cardio-vasculaire	x	5	5
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	1	1
> conduites addictives	x	1	1
Pédiatrie	x	1	1
Cancer			
> oncologie	x	1	2
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	9	9	9
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	2
> mention B	x	1	2
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	2	3
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	4	4	4
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	6	6	6
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 6 - Lorraine Nord			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	4	4
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	1
> soins intensifs de cardiologie	x	3	3
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	1
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	4	4	4
> dialyse médicalisée	5	5	6
> autodialyse	4	5	6
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	1	2
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	1	1
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	1	1
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	0
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	1	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	1	1
> prélèvement de spermatozoïdes	x	1	1
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	1	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1
> examens de génétique moléculaire	0	1	1
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 6 - Lorraine Nord			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	3	4
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	1	2
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	2	3
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	3	3
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	2	3
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	4	4
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	6	7
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	2	2
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	1	1
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	2	2
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	2	2
B : curiethérapie chez l'adulte	x	1	1
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	3	4
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	3
> Analyses de génétique moléculaire	1	1	3
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	2	4
> réadaptation	x	1	4
> ante et post partum	x	1	4
> enfants de moins de trois ans	x	1	2
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	3	6
> mention B	x	2	3
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	12	16

ZONE DE RÉFÉRENCE 7 – « SUD LORRAINE »

Zone de référence 7 - Sud Lorraine			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	16	19
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	11	13
> pédiatrique	x	3	4
> bariatrique	x	3	3
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	2	2	2
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	6	6
> de l'enfant et de l'adolescent	x	3	3
> périnatale	x	1	1
> soins sans consentement	x	2	2
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	19	20
> gériatrie	x	3	5
> locomoteur	x	2	2
> système nerveux	x	2	2
> cardio-vasculaire	x	4	4
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	0	1
> conduites addictives	x	1	1
Pédiatrie	x	3	3
Cancer			
> oncologie	x	1	2
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	12	12	12
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	0	0
> mention B	x	1	1
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	3	3
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	4	4	4
> SMUR pédiatrique	2	2	2
> structure des urgences	4	4	4
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	2	2	2

Zone de référence 7 - Sud Lorraine			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	4	4
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	2	2
> soins intensifs de cardiologie	x	3	3
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	1	1
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	3	3	3
> dialyse médicalisée	3	3	3
> autodialyse	3	3	3
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	2	2
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	2	2
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	2	2
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	1	1
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	1	1
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	2	2
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	2	2
> prélèvement de spermatozoïdes	x	1	1
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	2	2
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	1	1
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	2
> examens de génétique moléculaire	1	2	2
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	1	1	1
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	2	2	3
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 7 - Sud Lorraine			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	0	1
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	1	1
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	0
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	2	2
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	2	3
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	2	2
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	11	12
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	4	4
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	1	1
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	3	3
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	3	3
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	1	1
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	4	4
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	2	2	3
> Analyses de génétique moléculaire	2	2	3
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	3	3
> réadaptation	x	1	3
> ante et post partum	x	1	2
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	6	8
> mention B	x	1	2
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	12	14

ZONE DE RÉFÉRENCE 8 – « VOSGES »

Zone de référence 8 - Vosges			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	8	10
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	5	5
> pédiatrique	x	1	3
> bariatrique	x	0	1
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	2	2	3
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	1	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	1	1
> de l'enfant et de l'adolescent	x	2	2
> périnatale	x	1	1
> soins sans consentement	x	1	1
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	12	13
> gériatrie	x	2	3
> locomoteur	x	2	3
> système nerveux	x	2	2
> cardio-vasculaire	x	2	2
> pneumologie	x	0	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	1	2
> conduites addictives	x	0	1
Pédiatrie	x	1	1
Cancer			
> oncologie	x	0	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	6	6	6
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	3
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	0	0
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	4	4	4
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	5	4	5
> antenne de médecine d'urgence	x	0	1
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 8 - Vosges			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	1	1
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	0
> soins intensifs de cardiologie	x	1	1
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	0
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	1
> dialyse médicalisée	3	3	4
> autodialyse	4	4	4
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	0	0	0
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	1	1
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	1	1
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	1	1
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	0
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	1	1
> prélèvement de spermatozoïdes	x	0	0
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	1	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	1
> examens de génétique moléculaire	0	0	1
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 8 - Vosges			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	3	4
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	0
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	0
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	2	2
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	0	1
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	2	2
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	4	5
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	0	0
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	0	0
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	0	0
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	0	0
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	2	3
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	0	0
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	2
> Analyses de génétique moléculaire	2	2	2
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	2	3
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	2
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	4	5
> mention B	x	2	3
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	9	10

ZONE DE RÉFÉRENCE 9 – « MOSELLE »

Zone de référence 9 - Moselle			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	8	9
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	4	4
> pédiatrique	x	0	3
> bariatrique	x	2	2
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	2	2	2
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	3	3
> de l'enfant et de l'adolescent	x	1	1
> périnatale	x	1	1
> soins sans consentement	x	1	1
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	6	6
> gériatrie	x	2	3
> locomoteur	x	2	2
> système nerveux	x	2	2
> cardio-vasculaire	x	1	1
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	0	0
> conduites addictives	x	0	0
Pédiatrie	x	1	2
Cancer			
> oncologie	x	0	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	1
SOINS DE LONGUE DUREE	4	4	4
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	2
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	0	0
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	0	0	0
> SMUR	2	2	2
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	3	3	3
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 9 - Moselle			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	2	2
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	1	1
> soins intensifs de cardiologie	x	1	1
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	0
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	1
> dialyse médicalisée	3	3	3
> autodialyse	2	2	2
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	0	0	0
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	1	1
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	0	0
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	0	0
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	0
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	0	0
> prélèvement de spermatozoïdes	x	0	0
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> examens de génétique moléculaire	0	0	0
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 9 - Moselle			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	2	3
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	0
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	0
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	2	2
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	0	0
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	1	1
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	4	4
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	0	0
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	0	0
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	0	0
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	0	0
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	0	0
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	2	3
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	0	0
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> Analyses de génétique moléculaire	0	0	0
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	1	2
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	1
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	2	3
> mention B	x	0	1
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	4	4

ZONE DE RÉFÉRENCE 10 – « BASSE ALSACE SUD MOSELLE »

Zone de référence 10 - Basse Alsace Sud Moselle			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	22	23
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	16	16
> pédiatrique	x	5	6
> bariatrique	x	6	7
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	3	2	3
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	3	3	3
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	8	9
> de l'enfant et de l'adolescent	x	7	7
> périnatale	x	3	3
> soins sans consentement	x	5	8
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	22	24
> gériatrie	x	6	8
> locomoteur	x	3	3
> système nerveux	x	4	4
> cardio-vasculaire	x	4	4
> pneumologie	x	1	2
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	2	2
> conduites addictives	x	2	2
Pédiatrie	x	2	2
Cancer			
> oncologie	x	1	2
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	4	5
SOINS DE LONGUE DUREE	12	12	12
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	0	0
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	3	3
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	5	5	5
> SMUR pédiatrique	1	1	1
> structure des urgences	8	7	8
> antenne de médecine d'urgence	x	0	2
> structure des urgences pédiatriques	1	1	1

Zone de référence 10 - Basse Alsace Sud Moselle			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	4	4
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	1	1
> soins intensifs de cardiologie	x	3	3
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	2	2
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	0	1
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	6	6	6
> dialyse médicalisée	4	4	4
> autodialyse	5	5	5
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	3	3	3
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	5	5
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	2	2
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	2	2
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	1	1
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	1	1
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	1	2
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	2	2
> prélèvement de spermatozoïdes	x	1	1
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	2	2
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	1	1
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	1	1
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	2
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	2
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	2	2
> examens de génétique moléculaire	1	2	2
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	1	1	1
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 10 - Basse Alsace Sud Moselle			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	2	2
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	1	1
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	1	1
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	3	4
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	4	4
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	5	6
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	12	12
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	6	6
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	1	1
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	2	2
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	2	2
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	1	1
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	7	8
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	2
> Analyses de génétique moléculaire	4	4	4
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	4	4
> réadaptation	x	1	2
> ante et post partum	x	1	2
> enfants de moins de trois ans	x	1	3
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	9	13
> mention B	x	3	3
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	20	23

ZONE DE RÉFÉRENCE 11 – « CENTRE ALSACE »

Zone de référence 11 - Centre Alsace			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	9	9
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	4	4
> pédiatrique	x	1	2
> bariatrique	x	1	2
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	2	2	2
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	1	1	1
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	3	3
> de l'enfant et de l'adolescent	x	2	2
> périnatale	x	1	1
> soins sans consentement	x	2	2
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	12	13
> gériatrie	x	2	4
> locomoteur	x	3	3
> système nerveux	x	3	3
> cardio-vasculaire	x	1	1
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	2	2
> conduites addictives	x	0	0
Pédiatrie	x	0	0
Cancer			
> oncologie	x	1	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	0	0
SOINS DE LONGUE DUREE	5	5	5
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	1
> mention B	x	0	1
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	2	2
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	0	0	0
> SMUR	2	2	2
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	3	3	3
> antenne de médecine d'urgence	x	0	0
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 11 - Centre Alsace			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	1	1
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	0
> soins intensifs de cardiologie	x	2	2
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	1	1
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	1	1	2
> dialyse médicalisée	2	2	2
> autodialyse	2	2	2
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	2	2
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	0	0
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	0	0
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	0	0
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	0	0
> prélèvement de spermatozoïdes	x	0	0
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	0	0
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	0	0
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> examens de génétique moléculaire	0	0	0
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	0	0	0
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 11 - Centre Alsace			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	2	2
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	1	1
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	0	0
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	0	0
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	0	0
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	1	1
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	3	4
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	1	1
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	0	0
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	1	1
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	1	1
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	0	0
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	0	0	0
> Analyses de génétique moléculaire	1	1	1
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	1	1
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	1
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	2	3
> mention B	x	1	1
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographes à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	7	7

ZONE DE RÉFÉRENCE 12 – « HAUTE ALSACE »

Zone de référence 12 - Haute Alsace			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
MEDECINE	x	9	9
CHIRURGIE			
> de l'adulte	x	4	4
> pédiatrique	x	0	2
> bariatrique	x	1	2
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique (niveau 1)	0	0	0
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie sans soins intensifs (niveau 2A)	1	1	1
> gynécologie-obstétrique et néonatalogie avec soins intensifs (niveau 2B)	0	0	0
PSYCHIATRIE			
> de l'adulte	x	2	2
> de l'enfant et de l'adolescent	x	1	1
> périnatale	x	1	1
> soins sans consentement	x	2	2
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> polyvalent	x	11	12
> gériatrie	x	3	4
> locomoteur	x	2	2
> système nerveux	x	2	2
> cardio-vasculaire	x	2	2
> pneumologie	x	1	1
> système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition	x	2	2
> conduites addictives	x	1	1
Pédiatrie	x	1	1
Cancer			
> oncologie	x	1	2
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention A	x	1	2
SOINS DE LONGUE DUREE	5	5	5
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention A	x	1	1
> mention B	x	0	0
Cardiopathies ischémiques et structurelles de l'adulte	x	2	2
MEDECINE D'URGENCE			
> SAMU	1	1	1
> SMUR	1	1	1
> SMUR pédiatrique	0	0	0
> structure des urgences	4	3	3
> antenne de médecine d'urgence	x	0	1
> structure des urgences pédiatriques	0	0	0

Zone de référence 12 - Haute Alsace			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> réanimation et soins intensifs polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	1	1
> soins intensifs polyvalents dérogatoires	x	0	0
> soins intensifs de cardiologie	x	2	2
> soins intensifs de neurologie vasculaire	x	1	1
Soins critiques pédiatriques			
> soins intensifs pédiatriques polyvalents dérogatoires	x	1	1
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour adultes	2	2	2
> dialyse médicalisée	3	3	3
> autodialyse	3	3	3
> dialyse à domicile par hémodialyse ou par dialyse péritonéale	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
AMP			
> préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle	x	3	3
> activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans manipulation	x	1	1
> conservation des embryons en vue d'un projet parental	x	1	1
> recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	x	1	1
> préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en œuvre de celui-ci	x	0	0
> conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux	x	1	2
> prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP	x	1	1
> prélèvement de spermatozoïdes	x	1	1
> transfert des embryons en vue de leur implantation	x	1	1
> prélèvement d'ovocytes en vue d'un don	x	0	0
> mise en œuvre de l'accueil des embryons	x	0	0
> activités relatives à la conservation des gamètes en vue de la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
> prélèvements d'ovocytes en vue de leur conservation pour la réalisation ultérieure d'une assistance médicale à la procréation en application de l'article L. 2141-12	x	1	1
DPN			
> examens de cytogénétique y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1
> examens de génétique moléculaire	0	0	0
> examens en vue du diagnostic des maladies infectieuses	0	0	0
> examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels	1	1	1
> examens de biochimie fœtale à visée diagnostique	0	0	0

Zone de référence 12 - Haute Alsace			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
A1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive	x	1	1
A2 : chirurgie oncologique thoracique	x	0	0
A3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde	x	2	2
A4 : chirurgie oncologique urologique	x	2	2
A5 : chirurgie oncologique gynécologique	x	1	1
A6 : chirurgie oncologique mammaire	x	2	2
A7 : chirurgie oncologique indifférenciée	x	3	3
B1 : chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe	x	1	1
B2 : chirurgie oncologique thoracique complexe	x	1	1
B3 : chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale et maxillo-faciale complexe	x	0	0
B4 : chirurgie oncologique urologique complexe	x	0	0
B5 : chirurgie oncologique gynécologique complexe	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
A : radiothérapie externe chez l'adulte	x	1	1
B : curiethérapie chez l'adulte	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
A - TMSC chez l'adulte	x	0	0
B - TMSC chez l'adulte comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES			
> Analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire	1	1	1
> Analyses de génétique moléculaire	1	1	1
HOSPITALISATION A DOMICILE			
> socle	x	1	1
> réadaptation	x	1	1
> ante et post partum	x	1	1
> enfants de moins de trois ans	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention A	x	2	3
> mention B	x	1	2
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations (plateau)			
> Equipements d'imagerie en coupes comprenant les appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ou les scanographe à utilisation médicale à l'exception des équipements d'imagerie hybrides	x	7	8

PARTIE 2 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS PAR ZONE D'IMPLANTATION POUR LE NIVEAU DE RECOURS

ZONE DE RECOURS A – OUEST

Zone de recours A - Ouest			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale (niveau 3)	2	2	2
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> brûlés	x	0	0
Cancer			
> oncologie et hématologie	x	1	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention B	x	1	1
GREFFES D'ORGANES ET GREFFES DE CELLULES HEMATOPOIETIQUES (à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L.162-30-5 du code de la sécurité sociale)			
> adultes			
> rein	x	1	1
CHIRURGIE CARDIAQUE			
> de l'adulte	x	1	1
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention C	x	1	2
> mention D	x	1	1
Cardiopathies congénitales hors rythmologie			
> mention A	x	0	1
NEUROCHIRURGIE			
> socle	x	1	1
> neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	x	1	1
> neurochirurgie pédiatrique	x	1	1
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN NEURORADIOLOGIE			
> mention A : thrombectomie mécanique	x	1	1
> mention B : ensemble des activités interventionnelles en neuroradiologie	x	1	1
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> soins intensifs spécialisés de soins de rééducation post réanimation (SRPR)	x	0	1
> soins intensifs spécialisés d'hépatogastroentérologie (HGE)	x	1	1
> soins intensifs spécialisés en infectiologie	x	0	0
> soins intensifs spécialisés respiratoires	x	0	1
> soins intensifs spécialisés en chirurgie cardiaque	x	0	0
> soins intensifs spécialisés de néphrologie	x	1	1
> soins intensifs d'hématologie	x	1	2
Soins critiques pédiatriques			
> réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	0	1
> réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	0	1
> soins intensifs pédiatriques d'hématologie	x	1	1

Zone de recours A - Ouest			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour enfants	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
DPN			
> examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	2	1	2
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
C : chirurgie oncologique chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
C : radiothérapie externe chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de radiothérapie externe chez l'adulte)	x	0	0
C : curiethérapie chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de curiethérapie chez l'adulte)	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
C - TMS chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention C	x	4	5
> mention D	x	2	2
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations			
> Caisson hyperbare	1	1	1
Equipements matériels lourds - nombres d'appareils			
> Caisson hyperbare	1	1	1

ZONE DE RECOURS B - CENTRE

Zone de recours B - Centre			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale (niveau 3)	1	1	2
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> brûlés	x	2	2
Cancer			
> oncologie et hématologie	x	1	1
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention B	x	2	3
GREFFES D'ORGANES ET GREFFES DE CELLULES HEMATOPOIETIQUES (à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L.162-30-5 du code de la sécurité sociale)			
> adultes			
> rein	x	1	1
CHIRURGIE CARDIAQUE			
> de l'adulte	x	2	3
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention C	x	2	2
> mention D	x	1	1
Cardiopathies congénitales hors rythmologie			
> mention A	x	0	1
NEUROCHIRURGIE			
> socle	x	1	1
> neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	x	1	1
> neurochirurgie pédiatrique	x	1	1
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN NEURORADIOLOGIE			
> mention A : thrombectomie mécanique	x	1	1
> mention B : ensemble des activités interventionnelles en neuroradiologie	x	1	1
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> soins intensifs spécialisés de soins de rééducation post réanimation (SRPR)	x	1	1
> soins intensifs spécialisés d'hépatogastro-entérologie (HGE)	x	0	0
> soins intensifs spécialisés en infectiologie	x	0	0
> soins intensifs spécialisés respiratoires	x	1	1
> soins intensifs spécialisés en chirurgie cardiaque	x	0	0
> soins intensifs spécialisés de néphrologie	x	0	1
> soins intensifs d'hématologie	x	2	2
Soins critiques pédiatriques			
> réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	1	1
> réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	0	1
> soins intensifs pédiatriques d'hématologie	x	1	1

Zone de recours B - Centre			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour enfants	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
DPN			
> examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	3	3	3
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
C : chirurgie oncologique chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
C : radiothérapie externe chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de radiothérapie externe chez l'adulte)	x	1	1
C : curiethérapie chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de curiethérapie chez l'adulte)	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
C - TMS chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans comprenant les chimiothérapies intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention C	x	4	5
> mention D	x	3	4
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations			
> Caisson hyperbare	0	0	0
Equipements matériels lourds - nombres d'appareils			
> Caisson hyperbare	0	0	0

ZONE DE RECOURS C - EST

Zone de recours C - Est			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE, NEONATOLOGIE, REANIMATION NEONATALE			
> gynécologie-obstétrique et réanimation néonatale (niveau 3)	2	2	2
SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION			
> brûlés	x	0	0
Cancer			
> oncologie et hématologie	x	2	3
MEDECINE NUCLEAIRE			
> mention B	x	4	5
GREFFES D'ORGANES ET GREFFES DE CELLULES HEMATOPOIETIQUES (à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L.162-30-5 du code de la sécurité sociale)			
> adultes			
> rein	x	1	1
CHIRURGIE CARDIAQUE			
> de l'adulte	x	2	2
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Rythmologie interventionnelle			
> mention C	x	3	4
> mention D	x	1	1
Cardiopathies congénitales hors rythmologie			
> mention A	x	1	2
NEUROCHIRURGIE			
> socle	x	1	2
> neurochirurgie fonctionnelle cérébrale	x	1	1
> neurochirurgie pédiatrique	x	1	1
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN NEURORADIOLOGIE			
> mention A : thrombectomie mécanique	x	0	0
> mention B : ensemble des activités interventionnelles en neuroradiologie	x	2	2
SOINS CRITIQUES			
Soins critiques adultes			
> soins intensifs spécialisés de soins de rééducation post réanimation (SRPR)	x	1	1
> soins intensifs spécialisés d'hépto-gastro-entérologie (HGE)	x	2	2
> soins intensifs spécialisés en infectiologie	x	1	1
> soins intensifs spécialisés respiratoires	x	1	1
> soins intensifs spécialisés en chirurgie cardiaque	x	1	1
> soins intensifs spécialisés de néphrologie	x	1	1
> soins intensifs d'hématologie	x	3	3
Soins critiques pédiatriques			
> réanimation de recours et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	1	1
> réanimation et soins intensifs pédiatriques polyvalents, et de spécialité le cas échéant	x	0	0
> soins intensifs pédiatriques d'hématologie	x	1	1

Zone de recours C - Est			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CRHONIQUE PAR EXPURATION EXTRARENALE			
> hémodialyse en centre pour enfants	1	1	1
ACTIVITES CLINIQUES ET BIOLOGIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION ET ACTIVITES DE DIAGNOSTIC PRENATAL			
DPN			
> examens de génétique portant sur l'ADN foetal libre circulant dans le sang maternel	1	0	2
TRAITEMENT DU CANCER			
Chirurgie oncologique			
C : chirurgie oncologique chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans	x	1	1
Radiothérapie externe, curiethérapie			
C : radiothérapie externe chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de radiothérapie externe chez l'adulte)	x	1	1
C : curiethérapie chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans (en sus des mêmes traitements de curiethérapie chez l'adulte)	x	0	0
Traitements médicamenteux systémiques du cancer			
C - TMSc chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans comprenant les chimiothérapie intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours	x	1	1
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE			
> mention C	x	2	2
> mention D	x	4	4
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations			
> Caisson hyperbare	1	1	1
Equipements matériels lourds - nombres d'appareils			
> Caisson hyperbare	1	1	1

PARTIE 3 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU NIVEAU RÉGIONAL

ZONE RÉGIONALE - GRAND EST

Zone régionale - Grand Est			
	Au 1er novembre 2023	Cible 2028	
		Min	Max
Activités de soins autorisées - Nombre d'implantations			
ACTIVITE INTERVENTIONNELLE SOUS IMAGERIE MEDICALE EN CARDIOLOGIE			
Cardiopathies congénitales hors rythmologie			
> mention B	x	1	1
CHIRURGIE CARDIAQUE			
> pédiatrique	x	1	1
GREFFES D'ORGANES ET GREFFES DE CELLULES HEMATOPOIETIQUES (à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L.162-30-5 du code de la sécurité sociale)			
> adultes			
> Pancréas	x	0	0
> Rein-Pancréas	x	0	1
> Foie	x	1	1
> Intestin	x	0	0
> Cœur	x	2	2
> Poumon	x	1	1
> Cœur-Poumon	x	1	1
> Cellules hématopoïétiques allogreffe	x	2	2
> enfants			
> Rein	x	2	3
> Pancréas	x	0	0
> Rein-Pancréas	x	0	0
> Foie	x	0	1
> Intestin	x	0	0
> Cœur	x	0	1
> Poumon	x	0	0
> Cœur-Poumon	x	0	0
> Cellules hématopoïétiques allogreffe	x	2	2
TRAITEMENT DES GRANDS BRULES			
> adultes	x	1	1
> enfants	x	1	1
NEUROCHIRURGIE			
> radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques	x	1	2
Equipements matériels lourds - Nombre d'implantations			
> Cyclotron à utilisation médicale	0	0	1
Equipements matériels lourds - nombres d'appareils			
> Cyclotron à utilisation médicale	0	0	1

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre – CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr

